

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2137

présenté par  
M. Touraine, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 31, substituer aux mots :

« Leur remettre »,

les mots :

« Remettre aux deux membres du couple ou à la femme non mariée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.